



**INSCRIPTION VIDE-GRENIER**  
**Foyer Socio-Educatif du collège Pierre Emmanuel**  
**(association loi 1901)**

**Dimanche 2 avril 2023 au collège Pierre Emmanuel à Pau**

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le : ..... Département : ..... Ville : .....

Adresse :  
.....

CP : ..... Ville : .....

Tél. .... Email : .....

Titulaire de la pièce d'identité N° (**Copie recto-verso à joindre**) : .....

Délivrée le : ..... par : .....

N° immatriculation de mon véhicule : .....

**Emplacement :**

- 6€ : 1,20m avec 1 table et 1 chaise  
Nombre d'emplacements : ..... X 6€ = ..... euros
- 12€ : 3m avec 2 tables 1,20m et 2 chaises  
Nombre d'emplacements : ..... X 12€ = ..... euros
- 5€ : 1,20m sans table ni chaises  
Nombre d'emplacements : ..... X 5€ = ..... euros
- 10€ : 3m sans table ni chaise  
Nombre d'emplacements : ..... X 10€ = ..... euros

**Règlement par chèque uniquement, à l'ordre du FSE du collège Pierre Emmanuel.**

**L'inscription ne sera validée qu'à réception du bulletin d'inscription accompagné du paiement.**

Une fois l'inscription validée vous recevrez un mail de confirmation.

**Le FSE tiendra une buvette (gâteaux, sandwichs, café, boissons...)**

**A titre informatif, pourriez-vous nous indiquer si vous souhaitez prendre votre repas du midi à la buvette :  NON –  OUI** Si oui, combien de personnes : .....

# REGLEMENT



Le vide-greniers est ouvert à tous, de 8h00 à 17h00.

Les exposants sont autorisés à vendre leurs biens et objets personnels.

Il est rappelé que la loi interdit les actes de commerce, c'est-à-dire la vente de marchandises achetées dans le but de les revendre.

Sont tenus à un affichage clair, les tarifs pratiqués de tous les articles sur le stand.

II

Chaque objet à la vente doit être répertorié. Tout manquement à cette règle entraînera l'interdiction de l'accès au vide-greniers, sans dédommagement. Les organisateurs vérifieront dès l'ouverture le respect de cette règle.

III

Le titulaire de chaque stand doit être muni en permanence d'une pièce d'identité à son nom, qu'il doit être en mesure de présenter lors de toute réquisition. Tout enfant mineur doit être accompagné d'un adulte.

IV

## **Installation des stands : De 7h00 à 8h00**

Tout stand inoccupé à 8h30 sera revendu. Aucune somme ne pourra être réclamée si l'exposant ne se présente pas le jour du vide-greniers.

Les organisateurs se réservent le droit de limiter le nombre d'emplacement à deux par exposant. Pour des raisons de sécurité, il sera interdit de présenter des articles dans les allées de circulation.

V

Après déchargement, les exposants devront garer leur véhicule dans les rues adjacentes et ainsi laisser libres les voies de circulation.

En partant, prière de laisser un emplacement propre (obligation d'utiliser les containers mis à disposition).

VI

Toute inscription ne sera validée qu'après versement de la participation financière et l'acceptation du présent règlement.

VII

Les emplacements seront attribués sur le parvis devant le collège avec possibilité de replis dans un espace couvert (salle polyvalente du collège) en cas de mauvais temps.

VIII

Si la manifestation devait être annulée par les organisateurs, en cas de force majeure, le remboursement serait effectué sur demande à l'association dans la semaine qui suit le vide-greniers sur présentation de la carte d'identité.

IX

Si la fiche d'inscription est incomplète, celle-ci sera refusée.

## **Déclare sur l'honneur :**

Je soussigné (e), ..... certifie avoir pris connaissance du règlement et en accepter les conditions, ne pas être un professionnel de la brocante, ne pas avoir participé à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal) et agir pour mon compte personnel.

Fait à ..... le ...../...../.....

**Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :**

**Renseignements par mail : [fse.pierreemmanuel@gmail.com](mailto:fse.pierreemmanuel@gmail.com) ou par  
téléphone : 05.59.13.17.21 (du lundi au vendredi de 8h00 à 17h30)**